

Je veux plus d'informations sur **Access'VAE** :

Je contacte le CREAI de
Bourgogne-Franche-Comté
1 A rue des Ruchottes
21121 AHUY

Téléphone : 03.80.28.84.40

Mail : creai@creaibfc.org



Projet financé par l'Etat



Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités



La Validation des Acquis de l'Expérience pour les travailleurs d'ESAT et d'EA



La reconnaissance de mon travail
par une certification officielle



Access'VAE : c'est quoi ?

C'est avoir de l'aide pour faire une VAE.

La VAE me permet de faire reconnaître mes compétences par une certification officielle.

Par exemple un CAP : Certificat d'Aptitudes Professionnelles.

Ça prouve ce que je sais faire dans mon travail.



Access'VAE : qui peut le faire ?

Tous les travailleurs d'ESAT ou d'Entreprise Adaptée.

Dans tous les postes occupés (en espaces verts, restauration, fabrication industrielle...).

Il faut avoir travaillé au total un an dans une activité.



Access'VAE : combien de temps ça dure ?

J'ai jusqu'à 3 ans pour faire ma VAE.



Access'VAE : combien ça coûte ?

Je ne paie rien directement.

Mon ESAT ou mon EA travaille avec OPCO Santé, c'est lui qui paie ma VAE.

Sinon, la Région paie ma VAE.

Je dois aussi utiliser une partie de mon Compte Personnel de Formation.



Access'VAE : comment ça se passe ?

1

L'inscription et le prédiagnostic

Je m'informe et je m'inscris avec le CREAI.
Un professionnel m'appelle pour dire si je peux faire une VAE.

De septembre à décembre

2

Le diagnostic de mon poste de travail

2 spécialistes des diplômes viennent me voir à l'ESAT ou l'EA pour m'aider à choisir un diplôme.

D'avril à juin

3

La demande de recevabilité et le compte personnel de formation

Je fais ma demande de VAE pour le diplôme choisi.
Je fais ma demande pour utiliser mon CPF.

En septembre

4

La préparation de mon dossier VAE

4 personnes m'accompagnent :
- **Le certificateur :**
Il m'aide à parler de mon métier et des liens avec le diplôme choisi.
Il peut venir 24h.
- **Le soutien renforcé :**
Il me donne des conseils pour faire le dossier et le présenter.
Il peut venir 45h.
- **Mon moniteur :**
Il suit mon travail de VAE.
Il peut se former pendant 3 jours pour m'aider.
- **Le CREAI :**
Il fait le suivi des démarches.

Pendant 3 ans

5

La présentation de ma VAE

Je rencontre le jury pour expliquer mon travail.
- **J'ai toutes les compétences du diplôme :**
j'obtiens le diplôme.
- **J'ai une partie des compétences du diplôme :**
j'obtiens une partie du diplôme.

Quand je suis prêt

